



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
21 septembre 2016
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme
Soixante-treizième session
Genève, 5-7 septembre 2016

**Rapport du Groupe de travail du cadre
stratégique et du budget-programme
sur sa soixante-treizième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 5 au 7 septembre 2016

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Conclusions concertées adoptées par le Groupe de travail à sa soixante-treizième session.....	2
II. Résumé du Président	2
III. Questions d'organisation.....	7
Annexes	
I. Projet de décision à soumettre au Conseil du commerce et du développement	9
II. Ordre du jour provisoire de la soixante-quatorzième session du Groupe de travail.....	11
III. Participation	12



I. Conclusions concertées adoptées par le Groupe de travail à sa soixante-treizième session

Évaluation des activités de la CNUCED

(Point 4 de l'ordre du jour)

Le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme,

1. *Souligne* l'importance des évaluations indépendantes conduites à la CNUCED, qui aident à mieux mettre en œuvre les programmes et les projets et contribuent à l'échange d'informations et à l'acquisition de connaissances, et félicite le secrétariat de ses initiatives en la matière ;

2. *Souligne également* l'utilité du dialogue mené avec les États membres tout au long des processus d'évaluation, dont le mode de fonctionnement participatif particulièrement précieux apporte aux évaluations les compétences des États membres et leurs réflexions sur les mandats de la CNUCED ;

3. *Demande* que des contributions soient versées pour assurer durablement le financement d'évaluations systématiques de la CNUCED.

II. Résumé du Président

A. Déroulement de la session

1. Le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme a tenu sa soixante-treizième session à Genève (Suisse), du 5 au 7 septembre 2016.

B. Déclarations liminaires

2. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a ouvert la session. Des allocutions ont ensuite été prononcées par les représentants des pays et organisations ci-après : la Jamaïque, au nom du Groupe des 77 et de la Chine ; les Bahamas, au nom du Groupe latino-américain et caraïbe ; la Namibie, au nom du Groupe africain ; l'Union européenne, en son nom propre et au nom de ses États membres ; le Japon, au nom du groupe JUSSCANNZ ; la Barbade, au nom des petits États insulaires en développement ; la Chine ; le Maroc.

3. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a fait le point sur les activités de coopération technique menées en 2015, en mettant l'accent sur trois questions : l'allocation de ressources à ces activités, le fonctionnement de la coopération technique et la mobilisation de ressources.

4. Au sujet de l'allocation de ressources à la coopération technique, le Secrétaire général adjoint a noté qu'en 2015, le montant total des dépenses avait augmenté de 2 % pour atteindre 39,6 millions de dollars, dont 57 % avaient été consacrées au Système douanier automatisé (SYDONIA) et au Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE). La part consacrée aux pays les moins avancés (PMA) était passée de 40 % en 2014 à un taux record de 48 % en 2015.

5. S'agissant du fonctionnement de la coopération technique, le Secrétaire général adjoint a passé en revue quelques outils créés en 2015 et en 2016 pour améliorer la transparence, en particulier le document *UNCTAD Toolbox* – qui présente aux pays bénéficiaires et aux donateurs les principaux produits offerts par la CNUCED – et la base de données sur les demandes officielles de coopération technique. Il a insisté sur les pratiques de gestion axée sur les résultats appliquées lors de l'élaboration de nouveaux projets de coopération technique et sur le rôle de chef de file joué par la CNUCED dans le cadre du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, précisant qu'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs serait établi pour renforcer le rôle de ce dernier dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

6. Pour ce qui était de la mobilisation de ressources, le Secrétaire général adjoint a souligné que le montant total des contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED avait diminué de 12 % en 2015, s'établissant à 34,7 millions de dollars, en raison d'une baisse des contributions de l'Union européenne et des pays développés. Les contributions des pays en développement et des pays en transition – qui étaient affectées principalement à des activités menées dans les pays contributeurs et financées au moyen de prêts ou de dons d'institutions financières internationales – avaient augmenté de 9,5 % par rapport à 2014, atteignant un montant record de 17,6 millions de dollars soit plus de la moitié du montant total. La baisse des contributions était préoccupante, d'autant plus que la CNUCED devait répondre à des demandes de plus en plus nombreuses : entre le 1^{er} janvier 2013 et le 30 avril 2016, elle avait reçu 707 demandes, dont 58 % seulement étaient financées. Pour répondre favorablement aux 42 % restants des demandes, elle avait besoin de 40,3 millions de dollars. Avec la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 le nombre de demandes devrait être encore plus important. C'est pourquoi le Secrétaire général adjoint a invité tous les États membres à soutenir la mobilisation de ressources de la CNUCED et à y contribuer directement.

7. Enfin, au sujet des évaluations externes, le Secrétaire général adjoint a déclaré que les évaluations étaient d'une importance fondamentale dans la perspective du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a souligné que la CNUCED s'acquittait à titre prioritaire des tâches d'évaluation grâce au Groupe de l'évaluation et du suivi, qui avait récemment aligné ses procédures sur les directives et normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Évoquant le rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement (portant sur la période allant d'avril 2015 à mars 2016), il a insisté sur le fait que les administrateurs de programmes devaient donner suite aux recommandations formulées dans les rapports d'évaluation en élaborant des plans d'action systématiques et tirer parti des enseignements tirés du rapport de synthèse annuel. Il a appelé l'attention sur l'insuffisance du financement des activités d'évaluation, en précisant qu'aucune contribution à ce titre n'avait été obtenue depuis celle de 1,1 million de dollars annoncée par le Gouvernement norvégien, affectée principalement à des activités menées entre 2004 et 2014. Faute de fonds, la CNUCED risquait de devoir cesser de faire participer les représentants des États membres au processus d'évaluation. Le large consensus sur l'utilité des évaluations de sous-programme devait s'accompagner d'un financement extrabudgétaire adéquat, pour que les bonnes pratiques existantes puissent être maintenues.

8. Dans leurs déclarations, tous les représentants ont souligné l'importance cruciale de la coopération technique et de ses synergies avec les deux autres grands domaines d'action de la CNUCED. Compte tenu des résultats de la quatorzième session de la Conférence (juillet 2016), ils ont également insisté sur la capacité de la CNUCED à contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Abordant la question de l'allocation de ressources à la coopération technique, la plupart des délégations se sont dites préoccupées par la baisse des contributions des pays développés aux fonds

d'affectation spéciale en 2015. Ils ont demandé aux pays développés et aux autres partenaires de développement d'accroître leur appui financier, afin que la CNUCED puisse remplir son mandat conformément au Maafikiano de Nairobi.

9. Le représentant d'un groupe régional a indiqué que le montant total de l'aide publique au développement fournie par l'Union européenne et ses États membres était supérieur à celui de tous les autres donateurs réunis. Si les fonds alloués à la CNUCED avaient diminué, c'était parce que certains projets étaient arrivés à terme, et que des problèmes avaient été rencontrés dans l'application de l'accord-cadre financier et administratif entre l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies.

10. Au sujet du fonctionnement de la coopération technique, un représentant s'est demandé s'il était opportun d'inclure les services achetés par les pays bénéficiaires dans l'assistance technique de la CNUCED.

11. Les représentants de deux groupes régionaux se sont félicités de l'application par la CNUCED de pratiques de gestion axée sur les résultats. Le représentant d'un groupe régional a affirmé que ce type de gestion n'était applicable qu'au volet coopération technique du mandat de la CNUCED.

12. Le représentant d'un autre groupe régional a souligné qu'il importait de promouvoir l'égalité des sexes dans le cadre des activités de coopération technique de la CNUCED.

13. La majorité des délégations ont félicité le secrétariat d'avoir créé une base de données sur les demandes officielles de coopération technique. Les représentants de certains groupes régionaux ont formulé des suggestions pour améliorer encore cette base, notamment en la rendant disponible dans toutes les langues officielles, en y faisant figurer, pour chaque demande des informations de base et les objectifs, et en y ajoutant un tableau de bord afin de l'évaluer (par exemple, conformité avec les stratégies et priorités de développement national, résultats escomptés à long terme, stratégies de durabilité, et type d'assistance technique nécessaire) avant de l'afficher. Le représentant d'un groupe régional a évoqué les problèmes relatifs à l'utilisation de la base de données, sachant que beaucoup de donateurs prenaient leurs décisions concernant l'assistance technique soit au niveau d'un programme, soit à l'échelon national. Les candidats devaient veiller à ce que leurs demandes contiennent des informations à jour, à ce qu'elles soient conformes à leurs plans de développement et à ce que les parties prenantes à tous les niveaux soient tenues informées.

14. Toutes les délégations ont convenu qu'il fallait renforcer la mobilisation de ressources. Un représentant a recommandé à la CNUCED de développer les sources de financement ; le représentant d'un groupe régional a exhorté l'organisation à renforcer encore sa collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment dans le cadre de mécanismes de financement communs, afin d'accroître l'impact au niveau des pays. Il s'est félicité que la CNUCED ait donné la priorité aux PMA et a demandé aux États membres de contribuer davantage au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les pays les moins avancés.

15. Le représentant d'un groupe régional a dit que la transparence, l'efficacité, la durabilité et la prévisibilité de l'affectation et de l'utilisation des ressources devraient être les principes directeurs de la coopération technique de la CNUCED.

16. Concernant les mécanismes de financement, les représentants de deux groupes régionaux ont fait observer que le Maafikiano de Nairobi avait fait ressortir le rôle de la coopération Sud-Sud et triangulaire dans le développement, notamment sur le plan du financement, et suggéré que de créer de nouvelles catégories en lieu et place de « pays développés » et « pays en développement », compte tenu de ces nouvelles formes d'aide au développement. Un représentant a souligné qu'il fallait voir dans la hausse des

contributions des pays en développement en 2015 un phénomène cyclique, plutôt que structurel, et qu'il ne serait acceptable d'imposer des quotes-parts d'aucune sorte aux pays en développement.

17. Le représentant d'un groupe régional a rappelé que même si les contributions non préaffectées donneraient une plus grande marge de manœuvre à la CNUCED, les contributions réservées à tel ou tel projet restaient la norme plutôt que l'exception dans le cas de nombreux pays donateurs, dont la législation exigeait que le financement du développement privilégie certains domaines prioritaires et que le financement de l'aide au commerce soit suffisamment ciblé pour que ses effets et son efficacité soient immédiatement mesurables.

18. D'après un représentant, grâce au Maafikiano de Nairobi, le secrétariat pouvait s'appuyer sur une volonté politique forte et sur une tendance en faveur du développement durable. C'est pourquoi la CNUCED pourrait envisager la coopération technique non pas ponctuellement comme la réalisation de projets isolés, mais selon une approche globale, en s'intéressant à des questions transversales comme la migration, les droits de l'homme et les changements climatiques.

19. Le Secrétaire général adjoint a abordé différentes questions soulevées par les délégations. Il a indiqué que les services achetés par les pays bénéficiaires devaient être inclus dans la coopération technique, précisant que la demande de services était une chose positive pour les organisations internationales, puisqu'elle témoignait de l'intérêt suscité dans les pays bénéficiaires par les effets positifs de leurs activités. En ce qui concernait l'égalité des sexes, les programmes de coopération technique de la CNUCED visaient à favoriser l'autonomisation économique des femmes et à accroître leurs possibilités et leurs capacités dans le domaine du commerce. La base de données sur les demandes de coopération technique serait affinée compte tenu des recommandations formulées à la session, et le secrétariat se réjouirait de dialoguer avec les donateurs au niveau des gouvernements pour déterminer quels aspects les intéressaient le plus. En outre, le cadre de gestion axée sur les résultats serait étendu à l'échelle de la CNUCED et appliqué aux travaux de recherche et au mécanisme intergouvernemental, conformément aux recommandations faites par l'Assemblée générale dans ses résolutions et par le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU. La CNUCED serait guidée par les États membres dans ce domaine.

20. Le Secrétaire général adjoint a souligné les efforts accomplis par le secrétariat pour accroître le nombre de donateurs et accéder à de nouvelles sources de financement. Il s'est dit favorable à la proposition concernant la coopération interinstitutions et les mécanismes de financement communs, et a recommandé aux donateurs d'adresser des messages similaires et cohérents à toutes les organisations internationales, établies à Genève ou ailleurs. En ce qui concernait le Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés, il invitait les donateurs à répondre rapidement aux demandes de ces pays en appuyant les mécanismes actuellement sous-financés. Afin de rendre le financement plus prévisible, il a appelé l'attention sur le fait que dans le cas de l'assistance technique relative aux questions de politique générale, une action prolongée était nécessaire avant de pouvoir constater l'effet des recommandations sur les cadres institutionnels et réglementaires des pays bénéficiaires. Il était donc indispensable de pouvoir compter sur un financement prévisible et régulier pour pouvoir planifier les activités d'assistance technique. Enfin, le Secrétaire général adjoint a indiqué que la préaffectation de fonds était inefficace dans le cas de la CNUCED et empêcherait les pays en développement d'obtenir les ressources dont ils avaient besoin. La CNUCED étant une organisation intergouvernementale, elle pourrait mener à Genève des activités de collecte de fonds semblables à celles du Cadre intégré renforcé et à d'autres initiatives mises au point par des organismes établis à Genève. Dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, afin de concrétiser les

objectifs en mesures prévisibles, le Secrétaire général adjoint a demandé aux États membres d'accroître l'efficacité de la mobilisation de ressources, notamment en améliorant la coordination entre les délégations à Genève et les donateurs au niveau des gouvernements.

21. Au titre du point de l'ordre du jour consacré à l'évaluation, les représentants de deux groupes régionaux ont salué l'attachement de la CNUCED à l'évaluation des programmes, soulignant qu'il fallait tirer parti de ces évaluations et des enseignements qui pouvaient en être tirés pour mieux appliquer le principe de responsabilité et fonder davantage les décisions sur des observations factuelles, et pour éclairer les processus futurs. Ils ont par ailleurs pris note avec satisfaction des bons résultats de l'évaluation du projet sur les politiques d'égalité des sexes financé par le Compte pour le développement.

22. Le représentant d'un groupe régional a relevé trois éléments essentiels dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement. Premièrement, plusieurs évaluations avaient fait ressortir que les projets avaient des objectifs relativement larges, ce qui indiquait que des projets plus ciblés pourraient avoir des effets plus importants. Deuxièmement, certaines évaluations donnaient à penser qu'il fallait renforcer les partenariats avec d'autres organisations internationales, tandis qu'un projet avait mis en place un partenariat public-privé financièrement avantageux avec des associations d'écoles de commerce. Troisièmement, une autre évaluation avait abouti à la conclusion que la CNUCED pourrait accroître l'impact de son action ou même multiplier le nombre de ses bénéficiaires en créant des cours en ligne et des programmes d'apprentissage à distance.

23. Le représentant d'un autre groupe régional a dit combien il importait d'intégrer systématiquement le souci de l'égalité des sexes dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets et a mis l'accent sur certains enseignements tirés des rapports d'évaluation. Premièrement, il a jugé opportune l'approche du contrôle financier et de la communication d'informations financières qui avait été adoptée dans le cadre d'un projet relevant du Compte pour le développement et a invité la CNUCED, compte tenu de l'importance de la transparence et de la responsabilité effective, à améliorer la transparence financière de tous les projets et à ériger cette bonne pratique en norme de gestion de projets. Deuxièmement, au vu d'autres conclusions des évaluations, il a prié la CNUCED d'envisager de diversifier les partenaires et les donateurs en faisant appel au secteur privé, en diversifiant les sources de financement et en recourant à d'autres approches novatrices pour financer les projets. Il a noté avec satisfaction que deux projets avaient collaboré de façon satisfaisante avec d'autres projets et organisations et a encouragé les autres programmes de la CNUCED à renforcer leur collaboration et à créer des synergies avec d'autres partenaires de développement, conformément au mandat donné lors de la quatorzième session de la Conférence.

24. Au sujet de la suite donnée aux recommandations formulées à l'issue de l'évaluation externe du sous-programme 3, certains représentants de pays et de groupes régionaux se sont félicités du travail mené dans le cadre de ce sous-programme, et un représentant a salué la capacité de ce dernier à répondre aux besoins des bénéficiaires.

25. Le représentant d'un groupe régional s'est réjoui de constater que l'évaluation du sous-programme 3 ait confirmé que celui-ci était adapté aux besoins des parties prenantes et prompt à y répondre, et que ses différentes activités avaient des effets concrets. Trouvant encourageant que les méthodes et les outils élaborés au titre de ce sous-programme étaient considérés comme des biens publics, il a recommandé au sous-programme de les normaliser, de les réutiliser et de les faire connaître. Il a en outre préconisé la poursuite des activités du sous-programme, particulièrement dans les domaines des mesures non tarifaires, de la politique de la concurrence, de la politique des services, de l'initiative BioTrade et des rapports entre commerce et genre, ainsi que l'application des méthodes et outils du sous-programme à d'autres secteurs.

26. Un représentant a souligné que des ressources suffisantes et prévisibles étaient nécessaires à l'action de la CNUCED, qui pouvait aider des pays à surmonter les obstacles au développement de leur commerce international. Enfin, un autre représentant a encouragé le sous-programme à renforcer son mécanisme de communication.

C. Séances informelles

27. Le Groupe de travail a poursuivi ses travaux lors de séances informelles.

D. Décisions du Groupe de travail

1. Projet de décision à soumettre au Conseil du commerce et du développement : Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

(Point 3 de l'ordre du jour)

28. Le Groupe de travail a approuvé un projet de décision sur l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement, qui sera présenté au Conseil du commerce et du développement à sa soixante-troisième session (5-9 décembre 2016) (voir annexe I).

2. Conclusions concertées

(Point 4 de l'ordre du jour)

29. Le Groupe de travail a élaboré des conclusions concertées (voir sect. I) sur l'évaluation des activités de la CNUCED.

III. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

30. À la séance plénière d'ouverture, le 5 septembre 2016, le Groupe de travail a élu M. Uwe Petry (Allemagne) Président. Il a ensuite élu M. Mostafa Abid Khan (Bangladesh) Vice-Président-Rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

31. À la même séance, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (TD/B/WP/278), qui se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de la CNUCED :
 - a) Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général ;

- b) Suite donnée aux évaluations : Rapport intérimaire sur l'application des recommandations issues de l'évaluation externe du sous-programme 3 de la CNUCED (Commerce international).
- 5. Ordre du jour provisoire de la soixante-quatorzième session du Groupe de travail.
- 6. Questions diverses.
- 7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

C. Ordre du jour provisoire de la soixante-quatorzième session du Groupe de travail

(Point 5 de l'ordre du jour)

32. À sa séance plénière de clôture, le 7 septembre 2016, le Groupe de travail a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatorzième session (voir annexe II).

D. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

(Point 7 de l'ordre du jour)

33. À la même séance, le Groupe de travail a autorisé le Rapporteur à établir la version finale du rapport sur sa soixante-treizième session.

Annexe I

Projet de décision à soumettre au Conseil du commerce et du développement

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

(Point 3 de l'ordre du jour)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Souligne à nouveau* l'importance, réaffirmée dans le Maafikiano de Nairobi, du volet coopération technique de la CNUCED, pour la réalisation d'un développement qui profite à tous, dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et des objectifs de développement durable ;

2. *Prend note* du rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement ;

3. *Prend note avec satisfaction* des outils fournis par la CNUCED, notamment de la base de données sur les demandes officielles d'assistance technique reçues des États membres, tout en constatant qu'il faut continuer de travailler à cette base de données pour en faire un outil efficace, en concertation avec les États membres, particulièrement en ce qui concerne l'ajout d'informations détaillées sur les propositions, ainsi que du document UNCTAD Toolbox, qui donne aux bénéficiaires et aux donateurs un aperçu complet des principaux produits de l'organisation ;

4. *Se félicite* que le secrétariat applique des méthodes de gestion axée sur les résultats dans le domaine de la coopération technique, conformément aux directives de l'ONU ;

5. *Se félicite également* des efforts accomplis pour améliorer la qualité des activités de coopération technique menées par le secrétariat en coopération avec les bénéficiaires, les partenaires de développement et d'autres organisations internationales, notamment dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », et invite le secrétariat à améliorer la conception, la gestion et l'évaluation de ces activités pour en optimiser les effets sur le développement ;

6. *Constata* que les pays en développement ont accru leurs contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, principalement pour financer des projets menés sur leur propre territoire ;

7. *Constata avec préoccupation* que certaines sources traditionnelles aient réduit le montant des fonds alloués à la coopération technique de la CNUCED, d'où un financement insuffisant et imprévisible face à une demande croissante ;

8. *Encourage* les pays développés et les partenaires de développement qui sont en mesure de le faire à fournir des contributions pluriannuelles en faveur des activités de coopération technique de la CNUCED, afin d'accroître la prévisibilité du financement aux fins de la planification et de l'exécution des programmes d'assistance technique, et de permettre au secrétariat de répondre aux besoins d'assistance technique ;

9. *Note* que les fonds non préaffectés alloués à la coopération technique devraient couvrir l'ensemble des produits de coopération technique offerts par la CNUCED ;

10. *Prend acte* des efforts déployés par le secrétariat pour combler le déficit de financement ;

11. *Encourage* le secrétariat à continuer de s'employer à nouer de nouveaux partenariats de financement, notamment grâce aux mécanismes de financement communs à l'appui du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, qui est dirigé par la CNUCED, et à d'autres moyens novateurs comme le financement mixte et les partenariats public-privé.

Annexe II

Ordre du jour provisoire de la soixante-quatorzième session du Groupe de travail

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Réflexion au sujet d'un nouveau mécanisme de financement à l'appui des activités de coopération technique de la CNUCED.
4. Examen du chapitre relatif à la CNUCED du projet de cadre stratégique de l'ONU pour la période 2018-2019, à la lumière des résultats de la quatorzième session de la Conférence.
5. Examen des descriptifs de programme contenus dans l'avant-projet de budget-programme de la CNUCED pour l'exercice biennal 2018-2019.
6. Examen des descriptifs de programme de la CNUCED pour l'exercice biennal 2016-2017, à la lumière des résultats de la quatorzième session de la Conférence.
7. Ordre du jour provisoire de la soixante-quinzième session du Groupe de travail.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

Annexe III

Participation¹

1. Les États membres du Groupe de travail ci-après étaient représentés à la session :

Allemagne	États-Unis d'Amérique
Autriche	Guatemala
Bélarus	Ouganda
Brésil	Sénégal
Canada	Zimbabwe
Chine	

2. Les États membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Groupe de travail, étaient représentés à la session :

Afrique du Sud	Inde
Algérie	Iran (République islamique d')
Argentine	Jamaïque
Bahamas	Japon
Bangladesh	Koweït
Barbade	Maroc
Belgique	Mexique
Bénin	Namibie
Bhoutan	Népal
Bosnie-Herzégovine	Nigéria
Chili	Pakistan
Comores	Paraguay
Congo	Pérou
Cuba	Pologne
Djibouti	République-Unie de Tanzanie
Égypte	Slovaquie
Équateur	Soudan
Espagne	Suisse
Éthiopie	Tchad
Finlande	Tunisie
Grèce	

3. L'État non membre observateur ci-après était représenté à la session :

État de Palestine

4. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Centre Sud
 Organisation de la coopération islamique
 Union européenne

¹ Cette liste ne mentionne que les pays et organismes inscrits. Pour la liste complète des participants, voir le document TD/B/WP(73)/INF.1.